

Le 10 septembre 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska tenue le mardi 10 septembre 2024 à 20h, dans la salle municipale, située au 531, rue de l'Église Sud, à Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

ÉTAIENT PRÉSENTS Messieurs les conseillers Paul Thériault, Joël Landry, Marc Landry, Claude Lévesque, Steeve Santerre et la conseillère Madame Cynthia Ouellet. Sous la présidence de Madame Annie Levasseur, mairesse, formant quorum.

Était également présent Madame Solange Bouchard, à titre de directrice générale adjointe, en remplacement de Monsieur Cédric Lauzon, directeur général et greffier-trésorier, qui avait justifié son absence.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame Annie Levasseur déclare la séance ouverte.

2024-09-137

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La directrice générale adjointe fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

2024-09-138

ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL D'AOÛT

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

DE les adopter tel que rédigés.

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Madame Solange Bouchard, directrice générale adjointe, dépose le rapport annuel 2023 sur la gestion de l'eau potable.

2024-09-139

OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES TERRAINS ET VOIES D'ACCÈS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit renouveler un contrat avec un fournisseur pour le déneigement des terrains et voies d'accès municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission de Travaux à forfait NLD ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Travaux à forfait NLD est la même qu'en 2023 soit 5 250\$ excluant les taxes ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Travaux à forfait NLD pour le déneigement des terrains et voies d'accès municipaux au montant de 5 250 \$ excluant les taxes. Le contrat sera acquitté en trois versements égaux de 1 750 \$, suite aux séances ordinaires de novembre 2024, décembre 2024 et février 2025.

2024-09-140

OCTROI DU CONTRAT POUR LE RESURFAÇAGE DE LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la confirmation du financement de la TECQ le 10 juillet 2024 concernant le financement de l'achat et l'installation de bandes de patinoire ;

CONSIDÉRANT QUE Pavage Francoeur est prêt à effectuer les travaux de resurfaçage de la patinoire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est satisfaite de la qualité des travaux effectué précédemment sur le territoire par Pavage Francoeur ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE le conseil municipal accepte la soumission pour le resurfaçage de la patinoire par Pavage Francoeur au montant 42 750.45 \$ excluant les taxes.

2024-09-141

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – VOLET LOISIR CULTUREL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Kamouraska a prévu une enveloppe à son Entente de développement culturel (EDC) pour appuyer les municipalités dans la réalisation d'activités de loisir culturel municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le montant accordé dans le cadre de cette enveloppe est de 1 500 \$ par an pour chaque municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité peut choisir une ou plusieurs activités de loisir culturel qu'elle désire financer en partie par cette enveloppe;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent ;

QUE la municipalité demande un montant de 1 500 \$ et s'engage à affecter le montant accordé en 2024 au paiement des dépenses engendrées par les activités de loisir culturel suivantes : Marché de l'Avent le 16 novembre (750\$) et Couloir de l'horreur pour l'Halloween, dont la date est à valider (750\$).

QUE la municipalité s'engage à défrayer 20 % du montant demandé dans ces activités, soit 300 dollars.

QUE la municipalité s'engage à publiciser l'événement, notamment en intégrant le logo de la MRC de Kamouraska ou en faire une mention verbale lors de la tenue de l'activité.

QUE la municipalité s'engage à identifier la MRC de Kamouraska si elle réalise des publications liées à ce projet sur les réseaux sociaux afin que cette dernière puisse partager son soutien à l'activité.

2024-09-142

NOMINATION D'UN FONCTIONNAIRE ET DE FONCTIONNAIRES ADJOINTS RESPONSABLES DE LA DÉLIVRANCE DES PERMIS ET CERTIFICATS AUX FINS DE L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA

ATTENDU QU'en vertu de l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) (LAU), le conseil d'une municipalité peut désigner un fonctionnaire municipal responsable de la délivrance des permis et certificats par règlement ;

ATTENDU QUE la réglementation d'urbanisme de la municipalité prévoit que le fonctionnaire désigné soit nommé par résolution du conseil aux fins de l'application de la réglementation ;

ATTENDU *l'Entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement* actuellement en vigueur ;

ATTENDU *l'Entente intermunicipale relative à la fourniture des services liés à l'application de la réglementation d'urbanisme* à conclure prochainement et qui remplacera *l'Entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement* ;

ATTENDU QUE selon ces deux ententes, la MRC de Kamouraska est notamment responsable de procéder aux embauches des fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et certificats ;

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska a récemment procédé à l'embauche d'un nouvel inspecteur en bâtiment et en environnement et qu'il y a lieu de procéder à de nouvelles nominations ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent ;

QUE le conseil municipal nomme madame Hélène Lévesque, inspectrice en bâtiment et en environnement, à titre de fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats aux fins de l'application de la réglementation d'urbanisme pour la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

QUE le conseil municipal nomme également madame Janie Roy-Mailloux et messieurs David Veillette et Thibaut Trapé, inspecteurs en bâtiment et en environnement, à titre de fonctionnaires adjoints responsables de la délivrance des permis et certificats aux fins de l'application de la réglementation d'urbanisme pour la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

QUE le conseil municipal nomme également, et ce, jusqu'au 6 septembre 2024 inclusivement, madame Marie-Ève Mainville et messieurs Liam Verville et Louis Chouinard à titre de fonctionnaires temporaires adjoints responsables de la délivrance des permis et certificats aux fins de l'application de la réglementation d'urbanisme pour la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

QUE le conseil municipal précise que les nominations faites dans la présente résolution sont effectives dès l'adoption de la résolution, soit dans le cadre de *l'Entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme et*

ceux relatifs à l'environnement actuellement en vigueur, et resteront effectives suivant l'entrée en vigueur de l'*Entente intermunicipale relative à la fourniture des services liés à l'application de la réglementation d'urbanisme*.

QUE la présente résolution abroge et remplace toutes les résolutions antérieures nommant un inspecteur en bâtiment et en environnement à titre de fonctionnaire ou de fonctionnaire adjoint responsable de la délivrance des permis et certificats aux fins de l'application de la réglementation d'urbanisme pour la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

QUE le conseil municipal autorise madame Annie Levasseur, mairesse, ou monsieur Cédric Lauzon, directeur général et greffier-trésorier, à signer tout document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

2024-09-143

OCTROI DU CONTRAT POUR LE GRAPHISME ET L'IMPRESSION DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite diffuser sa Politique familiale et des aînés 2025-2029 à l'ensemble de la population ainsi qu'aux nouveaux arrivants et partenaires ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Miguel Forest et la qualité du travail effectué pour la Politique 2019-2023 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent ;

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Miguel Forest pour le graphisme de la Politique familiale et des aînés, au coût de 1 440\$, excluant les taxes.

2024-09-144

CALENDRIER DES MAIRESSES

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rivière-du-Loup est fiduciaire du projet de calendrier « Élections 2025 au féminin plurielles » des MRC de Kamouraska et de Rivière-du-Loup ;

CONSIDÉRANT QUE tous les profits découlant de la vente des calendriers seront remis à part égale entre le Centre-Femmes du Grand-Portage et le Centre-Femmes La Passerelle ;

CONSIDÉRANT QUE le comité responsable du calendrier a déterminé le prix unitaire des calendriers à 20 \$, incluant les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE les 12 mairesses impliquées dans le projet se sont engagées à vendre, à parts égales, une partie des 1000 copies de ce calendrier dès l'automne ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a engagé, à titre de fiduciaire, des frais pour la réalisation du calendrier estimés à ce jour à 7920\$ et que ceux-ci doivent être couverts ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cynthia Ouellet

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent ;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska s'engage à vendre un minimum de 33 calendriers au coût unitaire de 20\$, soit une somme minimale de 660\$, afin de couvrir les frais de réalisation du calendrier.

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska s'engage à remettre à la MRC de Rivière-du-Loup la somme découlant de la vente des calendriers,

car 80 calendriers lui seront remis cet automne, et que cette somme soit remise à la MRC par un chèque unique de la municipalité, au plus tard le 31 janvier 2025. La municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska n'a aucune obligation de vendre les 47 calendriers excédents le minimum de vente demandé au paragraphe précédent, soit 33 calendriers au coût unitaire de 20\$.

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska défraie, dans l'éventualité où les ventes seraient insuffisantes, le manque à gagner pour arriver à une somme minimale de 660\$ à remettre à la MRC de Rivière-du-Loup.

2024-09-145

OCTROI DES CONTRATS POUR L'INSTALLATION DES BRANCHEMENTS POUR UNE LAVEUSE ET SÉCHEUSE

CONSIDÉRANT QUE les éducatrices de la garderie de la Ruche Populaire ont demandé au conseil l'installation de branchements, dans son bâtiment du 700 rue du Couvent, pour une laveuse et une sécheuse afin d'instaurer la pratique des couches lavables et ainsi adopter un comportement plus écologique ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue d'Électrizon Inc. pour la partie électrique au montant de 695.99\$ excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Plomberie Marcel Thériault Inc. pour la partie plomberie au montant de 785.42\$ excluant les taxes ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent ;

QUE le conseil municipal accepte les deux soumissions pour un montant total de 1 481.41\$, excluant les taxes.

2024-09-146

FORMATION SUR LE PATRIMOINE RELIGIEUX

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE le conseil municipal autorise l'agente de développement et de loisirs à participer au Forum sur le patrimoine religieux qui aura lieu le jeudi 19 septembre à Rivière-du-Loup au montant de 220 \$. Les frais de repas déplacement seront également remboursés selon le règlement en vigueur.

2024-09-147

APPUI À LA DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH À DESJARDINS POUR LE MAINTIEN DES SERVICES AU COMPTOIR ET DES GUICHETS AUTOMATIQUES

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth demande aux dirigeants de la caisse Desjardins de garder les services de proximité dans nos petites régions ;

ATTENDU QU'il est primordial de garder ces services dans nos milieux pour la vitalité du territoire ;

ATTENDU QUE le service au comptoir est nécessaire avec le vieillissement de la population et nos nombreuses maisons de retraite ;

ATTENDU QUE nos personnes âgées n'ont souvent plus de voiture et se déplacent à pied ou à l'aide de canne ou de déambulateur, ils ont besoin de services de proximité ;

ATTENDU QUE plusieurs personnes n'ont pas la formation ni les outils nécessaires aux transactions en ligne ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur Steeve Santerre
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska appui la demande de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth aux dirigeants et administrateurs de la caisse Desjardins, afin de maintenir les services de proximité tels que service au comptoir et guichet automatique dans nos villes et villages ;

D'éviter la fermeture des points de services de Desjardins déjà en place et la numérisation complète des services.

D'être inclusif pour que les services soient accessibles à tous pour le bien de nos collectivités.

RAPPORT DES CONSEILLERS RESPONSABLES DE DOSSIERS MUNICIPAUX

2024-09-148

APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

QUE les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à en faire les paiements :

- Liste des incompressibles :	47 899,74 \$
- Liste des comptes à payer :	142 726,30 \$
- Salaires et allocations de dépenses d'août 2024 :	<u>32 686,89 \$</u>
TOTAL :	223 312,93 \$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Solange Bouchard, directrice générale adjointe, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires décrits dans la liste du mois d'août 2024.

Directrice générale adjointe

CORRESPONDANCES

PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-09-149

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l'unanimité, la clôture et la levée de la séance à 20h27

Signature du procès-verbal :

Annie Levasseur
Mairesse

Solange Bouchard
Directrice générale adjointe

Note :

« Je, Annie Levasseur, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Mairesse